

Année scolaire 2020/2021



ULAMIR e Bro Glazik

GUENGAT

Accueil de loisirs et accueil périscolaire

Maison de l'Enfance
Rue du Stade
29180 GUENGAT

PLUGUFFAN

Accueil de loisirs + Vacances scolaires

Maison de l'Enfance « Jules Verne »
Rue Menez Izella
29700 PLUGUFFAN



INSCRIPTION OBLIGATOIRE (minimum une semaine au préalable)
VIA LE PORTAIL FAMILLES



ULAMIR - Centre Social e Bro Glazik
33 rue Laënnec - 29710 Plonéis - 02 98 91 14 21
contact@ulamir-ebg.org



PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE

L'U.L.A.M.I.R. (Union Locale d'Animation en Milieu Rural) e Bro Glazik est une association, loi 1901. Elle travaille principalement sur 5 communes (Plomelin, Pluguffan, Guengat, Plonéis et Plogonnec) regroupées au sein de Quimper Communauté.

Les principaux objectifs de l'ULAMIR sont :

- de favoriser la participation des habitants à la vie locale dans le cadre du projet Centre Social,
- d'étudier les besoins dans le domaine socio-éducatif et d'informer les collectivités locales des réalisations souhaitables,
- de mettre en place des actions répondant à ces besoins ou aux attentes de partenaires, sans concurrencer les associations existantes,
- d'aider les associations locales dans leurs tâches d'animation.

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS

Les Accueils de Loisirs ne sont pas une garderie. Les orientations des Accueil de Loisirs définies par une équipe d'animation qualifiée, répondent à des objectifs éducatifs et pédagogiques soumis à l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

ACCUEIL

Enfants : à partir de 2 ans (propre et scolarisé) jusqu'à 12 ans.

Attention, à partir de la rentrée 2020, l'accueil périscolaire des mercredis à Pluguffan est géré par la commune. Les inscriptions seront à effectuer directement auprès de la mairie. En revanche pendant les vacances scolaires l'accueil de loisirs sera toujours géré par l'Ulamir e Bro Glazik.

Accueil de loisirs de Pluguffan (ALSH) Vacances scolaires

Maison de l'Enfance « Jules Verne »

Rue Menez Izella 29700 PLUGUFFAN
Tél. : 02 98 94 32 12 / 06 95 55 79 75
Sylviane LE MAUX
E-Mail : alshpluguffan@ulamir-ebg.org

Lieu du repas de midi :

- restaurant scolaire.
- les enfants se déplacent à la cantine municipale pour se restaurer à midi ; il convient donc de prévoir un vêtement de pluie



Accueil de loisirs de Guengat (ALSH) Vacances scolaires Accueil périscolaire du mercredi (APS)

Pôle enfance

Rue du stade - 29180 Guengat
Tél. 02 98 91 16 62 / 06 95 53 65 07
Florence GOURMELEN
E-Mail : alshguengat@ulamir-ebg.org



Lieu du repas de midi : sur place

Accueil périscolaire École St-Joseph (APS) Matins et soirs

Pôle enfance

Rue du stade - 29180 Guengat
Sylviane LE MAUX
Tél. 02 98 91 16 62 / 06 95 55 79 75
E-Mail : apsguengat@ulamir-ebg.org

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE GUENGAT : JOURNÉES LOISIRS DU MERCREDI



LES MERCREDIS : du 2 septembre 2020 au 30 juin 2021

Inscription au plus tard le mercredi précédent. Au delà, l'inscription de votre enfant peut-être refusée en fonction du taux d'encadrement.

HORAIRES

Respecter les horaires de l'accueil périscolaire : **arrivée 9 h au plus tard, départ 17 h au plus tôt.**

Garderie gratuite sur inscription.

Respecter les horaires de la garderie : accueil du matin de 7 h 30 à 9 h et accueil du soir de 17 h à 19 h **dernier délai.**

Au delà de 19 h, il vous sera facturé 3.50 € par tranche de 1/4 d'heure.

RECOMMANDATIONS

- Accompagner l'enfant jusqu'à l'accueil pour sa prise en charge (la responsabilité de l'accueil de loisirs n'est engagée qu'à cette condition). Les enfants ne peuvent quitter la maison de l'enfance qu'accompagnés de leurs parents ou d'une personne déléguée en possession d'une décharge.
- Possibilité de signer une autorisation parentale permettant à l'enfant de quitter seule le centre à partir de 9 ans.
- Ne pas amener votre enfant malade ou fiévreux.
- Signaler toute particularité relative à sa santé (régime, traitement en cours, allergie, PAI, AEEH...).
- Une sieste est prévue pour les 2/4 ans, et un temps calme pour les 5 ans.
- Ne pas hésiter à rencontrer les animateurs et/ou la directrice en fin de journée.
- Consulter régulièrement le tableau d'affichage

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH DE GUENGAT : PÉRIODES SCOLAIRES SOIRS ET MATINS

FONCTIONNEMENT

L'Accueil périscolaire est ouverte aux enfants fréquentant l'école Saint Joseph de Guengat. Il est assuré par des animateurs qualifiés.

HORAIRES

Le matin de 7 h 30 à 8 h 45 et le soir de 16 h 45 à **19 h dernier délai.**

Rappel : Au delà de 19 h, il vous sera facturé 3.50 € par tranche de 1/4 d'heure.

RÈGLEMENT

- Dès la sortie des classes à 16 h 45, les enfants sont sous notre responsabilité.
- Le trajet école / accueil périscolaire fait partie de la prestation du soir.
- Pour tout enfant récupéré sur le parcours, la prestation sera due.
- Les parents doivent accompagner et récupérer les enfants à l'intérieur du centre (la responsabilité de l'accueil périscolaire n'est engagée qu'à cette condition).
- Toute personne autre que le responsable légal, venant chercher un enfant, devra nous fournir une autorisation écrite mentionnant son identité, datée et signée par le responsable.
- Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance et protocole signé par le médecin traitant (obligatoire).
- L'association est assurée par Groupama.

AUTRES INFORMATIONS

- En cas de **prêt de vêtement** par l'association. Merci de nous les rapporter rapidement et propres.
Conseils : marquez les vêtements de l'enfant et prévoir un équipement en fonction du temps (casquette ou chapeau, vêtement de pluie,...).
Fournir **une boîte de mouchoirs** et amener une paire de chaussons.
Ne pas amener de jouets personnels.

- Pour **les devoirs** :

Il est obligatoire d'apporter ses propres fournitures : cahier, crayon, gomme.... afin de travailler correctement.
Présence de bénévoles de 17 h 15 à 18 h 15. Merci de nous préciser par écrit si vous ne souhaitez pas que votre enfant y participe.

ACCUEILS DE LOISIRS DE GUENGAT ET PLUGUFFAN : VACANCES SCOLAIRES

CALENDRIER DES PETITES VACANCES SCOLAIRES

(Inscriptions possibles à la journée, 1/2 journée ou 1/2 journée avec repas)

Toussaint (Inscriptions au plus tard le 9 octobre 2020) :

Du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2020,

Noël (Inscriptions au plus tard le 6 décembre 2020) - uniquement à la journée :

1 ^{ème} Semaine Guengat :	Lundi 21 au jeudi 24 décembre 2020, (à partir de 15 enfants) - Fermé le 25 décembre 2020,
2 ^{ème} Semaine Pluguffan :	Lundi 28 décembre 2020 au jeudi 31 décembre 2020 (à partir de 15 enfants) - Fermé le 1 ^{er} janvier 2020.

Hiver (Inscriptions au plus tard le 7 février 2021) :

Du lundi 22 février au vendredi 5 mars 2021

Printemps (Inscriptions au plus tard le 12 avril 2021) :

Du lundi 26 avril au vendredi 7 mai 2021

HORAIRES

Respecter les horaires de l'accueil de loisirs : **arrivée 9 h au plus tard, départ 17 h au plus tôt.**

Garderie gratuite sur inscription.

Respecter les horaires de la garderie : accueil du matin de 7 h 30 à 9 h et accueil du soir de 17 h à 19 h **dernier délai.**

Au delà de 19 h, il vous sera facturé 3.50 € par tranche de 1/4 d'heure.

RECOMMANDATIONS

- Accompagner l'enfant jusqu'à l'accueil pour sa prise en charge (la responsabilité de l'accueil de loisirs n'est engagée qu'à cette condition). Les enfants ne peuvent quitter la maison de l'enfance qu'accompagnés de leurs parents ou d'une personne déléguée en possession d'une décharge.
- Possibilité de signer une autorisation parentale permettant à l'enfant de quitter seule le centre à partir de 9 ans.
- Ne pas amener votre enfant malade ou fiévreux.
- Signaler toute particularité relative à sa santé (régime, traitement en cours, allergie, PAI, AEEH...).
- Une sieste est prévue pour les 2/4 ans, et un temps calme pour les 5 ans.
- Ne pas hésiter à rencontrer les animateurs et/ou la directrice en fin de journée.
- Consulter régulièrement le tableau d'affichage.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

LE PORTAIL FAMILLE : BELAMI



Pour les familles qui ne sont pas inscrites dans les ALSH / APS depuis septembre 2019, il est tout d'abord nécessaire de ramener l'ensemble des pièces à fournir au siège de l'Ulamir à Plonéis ou dans les accueils de loisirs. Une fois le dossier enregistré vous recevrez un email avec "des identifiants Belami" permettant d'accéder au portail Famille.

Ce logiciel sécurisé prenant en compte la protection des données personnelles est accessible via un code propre à chaque famille.

L'adresse mail est **obligatoire** pour la création de votre compte sur le portail famille.

Ce logiciel contient :

- les dossiers administratifs des enfants et de la famille,
- la fiche sanitaire et de renseignement individuel,

Ses fonctionnalités permettent :

- la gestion en ligne des inscriptions par semaine, jour, mois ou à l'année,
- l'édition et l'archivage de vos factures,
- le suivi de vos factures et règlements,
- l'édition de devis et/ou attestation,
- la consultation et l'impression de divers documents en ligne,
- etc...

Si vous ne pouvez pas accéder au portail famille (pas de connexion internet ou d'ordinateur...) vous pouvez toujours faire l'inscription auprès de la directrice de l'ALSH.

Comme l'année dernière, pour cette rentrée scolaire 2020/2021, nous avons fait un dossier commun pour l'Accueil périscolaire (APS) & l'Accueil de loisirs (ALSH). Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire de Guengat sont automatiquement inscrits à l'ALSH. Merci de cocher la/les cases en haut du bulletin d'inscription.

PIÈCES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

Pour des raisons évidentes d'encadrement, l'inscription en accueil de loisirs ou périscolaire est obligatoire via le portail famille ou auprès des directrices.

- Fournir une adresse mail

- la fiche sanitaire de liaison complétée et signée,
- la photocopie des **derniers avis d'imposition 2020 du foyer sur les revenus 2019** (votre avis d'imposition sera conservé et archivé),
- 1 chèque de caution de 100 € par enfant,
- l'adhésion à l'Ulamir sera portée sur votre 1ère facture (15 € pour un enfant et 30 € pour la famille).

Selon l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles, nous sommes tenus d'informer les responsables légaux des mineurs inscrits aux accueils de loisirs de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquels ils participent.

IMPORTANT :

La réduction est appliquée à réception des avis d'imposition, elle n'est pas rétroactive.

RÈGLEMENT DES FACTURES

- par virement (RIB ci-contre)
- par chèque à l'ordre de l'ULAMIR
- en espèces (faire l'appoint)
- en chèque ANCV (compléter avec votre nom)

Pour vos règlements merci de noter :

- le nom de l'enfant,
- le numéro de la facture



- Le règlement s'effectue sous 30 jours. après réception de la facture. A défaut de paiement, un rappel vous sera adressé. Si dans les 15 jours qui suivent ce rappel, la situation n'est pas régularisée, une majoration de 10 % sera appliquée avant encaissement du chèque de caution. La différence vous sera remboursée.

FRAIS D'ANNULATION

ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI

Toute annulation moins de 2 jours avant le jour de présence prévu, sans certificat médical sera facturée à 100%.

Toute annulation sans certificat médical après la fin de période d'ouverture des inscriptions * entraînera systématiquement des frais :

*pour les vacances à compter de la date limite d'inscription et jusqu'à 3 jours avant le jour de présence

*pour les mercredis de 3 à 6 jours avant le jour de présence prévu.

- 4€ pour une journée,
- 3€ pour une demi journée avec repas
- 2€ pour une demi journée sans repas.

En cas d'absence pour raisons médicales (le certificat doit être fourni dans la semaine), il restera à votre charge 3€ pour une journée et 2€ pour une demi journée.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

En cours de mois : possibilité d'inscription dans la mesure des places disponibles.

Pour toute annulation, nous prévenir au plus tard : la veille au soir jusqu'à 18h pour le lendemain, sauf pour le lundi annulation au plus tard le jeudi soir à 18h.

En cas de non-annulation, les séquences seront facturées.

Pour rappel, voici le taux d'encadrement réglementaire pour les Accueils périscolaires :

- 1 animateur pour 10 enfants de - de 6 ans,
- 1 animateur pour 14 enfants de + de 6 ans.

TARIFS 2020/2021

LES ACCUEILS DE LOISIRS DE PLUGUFFAN ET GUENGAT

	Revenus imposables	Journée	½ Journée avec repas	½ Journée sans repas
Tranche 1	De 0 à 19 200 €	7,00 €	4,50 €	3,50 €
Tranche 2	19 201 à 28 440 €	10,00 €	7,00 €	5,00 €
Tranche 3	28 441 à 35 520 €	13,00 €	9,50 €	6,50 €
Tranche 4	35 521 à 50 400 €	16,00 €	11,75 €	8,50 €
Tranche 5	Plus de 50 400 €	19,00 €	14,00 €	10,50 €

Réductions "fratrie" :

En cas d'inscription **le même jour** de plusieurs enfants d'une même fratrie, une réduction sera appliquée, de 25% pour le 2^{ème} inscrit et de 50% à partir du 3^{ème} inscrit.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE GUENGAT

	Revenus imposables	garderie du matin	garderie du soir	garderie matin + soir
Tranche 1	De 0 à 19 200 €	0,81 €	1,25 €	1,47 €
Tranche 2	19 201 à 28 440 €	1,16 €	1,79 €	2,11 €
Tranche 3	28 441 à 35 520 €	1,51 €	2,33 €	2,74 €
Tranche 4	35 521 à 50 400 €	1,85 €	2,86 €	3,37 €
Tranche 5	50 401 à 99 999 €	2,20 €	3,40 €	4,00 €

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'association »

ACCUEILS DE LOISIRS ULAMIR E BRO GLAZIK



Adhésion Ulamir :

- AL Pluguffan
- AL Guengat
- Ludothèque
- Activités de loisirs :
- Accueil périscolaire Guengat
- Espaces Jeunes
- Journées loisirs (mercredis)

Allocataire :

- CAF - N°
- MSA - Fournir un justificatif

N° Gestaffil :

.....

INFORMATIONS SUR L'ENFANT ACCUEILLI

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : / / Age : Fille Garçon

Établissement scolaire :

RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT

1 Nom / prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : / / / / N° portable : / / / /

Lieu de travail : N° tél travail : / / / /
(Entreprise et commune)

Mail :@.....

(Pour pouvoir accéder au « portail familles » et inscrire en ligne votre enfant, il est indispensable que vous notiez une adresse mail).

2 Nom / prénom :

Adresse (si différente) :

N° de téléphone : / / / / N° portable : / / / /

Lieu de travail : N° tél travail : / / / /
(Entreprise et commune)

Situation familiale *(entourez la réponse)* : marié / en concubinage / pacsé / séparé / divorcé* / parent isolé / veuf
*(*Dans le cas où une décision de justice a été établie, fournir la copie du jugement concernant les dispositions de garde des enfants)*

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

L'enfant suit-il un traitement médical ? Oui Non

Si oui, merci de nous préciser le traitement :

.....

Nous ne pouvons être en mesure d'administrer le traitement à votre enfant sans la mise en place d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)

Votre enfant a-t-il des allergies ? Oui Non

Si OUI, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, merci de le signaler) :
(En cas d'allergie alimentaire, un certificat médical et un Projet d'Accueil Individualisé doivent être obligatoirement fournis pour qu'un régime alimentaire soit mis en place pour votre enfant et qu'un repas soit servi → CONTACT OBLIGATOIRE AVEC LE RESPONSABLE PÉRICOLAIRE)

Votre enfant est-il bénéficiaire de l'AEEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) ? Oui

Votre enfant est-il bénéficiaire d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) ? Oui Non
(si oui, merci de prendre contact avec l'AL lors de la remise du dossier)

État des vaccinations :

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATE DU DERNIER RAPPEL	VACCINS RECOMMANDÉS	DATE
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				R.O.R.	
Poliomyélite				Coqueluche	
OU DTPolio				Autres	

Si l'enfant n'est pas à jour des vaccins obligatoires, merci de joindre un certificat médical de non contre-indication à son accueil.

MÉDECIN TRAITANT

Nom du médecin traitant : Ville :

N° de téléphone : / / / /

SÉCURITÉ SOCIALE

Régime d'Allocation familiale dont dépend l'enfant CAF MSA

N° de sécurité sociale du parent :

Mutuelle : oui non Si oui, laquelle :

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Merci d'indiquer d'éventuels problèmes, difficultés de santé et informations utiles, en précisant les précautions à prendre : (antécédent médical, port de lunettes, comportement de l'enfant, problèmes familiaux, droit de garde exclusif, ...) **CES INFORMATIONS SONT ESSENTIELLES AU BON DÉROULEMENT DE L'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT.**

RESPONSABILITÉS ET AUTORISATIONS

Je, soussigné(e) Mme / M.
responsable légal de l'enfant

- ✓ Autorise l'équipe de l'accueil de loisirs à prendre les dispositions nécessaires en matière d'hospitalisation d'urgence.
- ✓ Autorise les personnes mentionnées ci-dessous à venir chercher mon enfant :

..... Tél. : / / / /

..... Tél. : / / / /

- ✓ Autorise la diffusion de l'image de mon enfant sur tout support visuel (photos, vidéos, expositions, articles, bulletin municipal et sites internet) et de l'Ulamir e bro Glazik.
- ✓ Autorise l'Ulamir à transporter mon enfant avec les véhicules des structures.
- ✓ Autorise l'Ulamir à conserver la copie de l'avis d'imposition fourni dans le dossier d'inscription.
- ✓ Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à :, le / /

Signatures :